



Intempéries du 15 juin 2019 Mobilisation du Crédit Agricole

Communiqué de presse, le 18 juin 2019

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, le Crédit Agricole Centre-Est et Crédit Agricole Assurance adressent leur soutien aux personnes concernées par l'épisode de grêle qui a touché les départements de la région Rhône-Alpes ce samedi 15 juin. Toutes nos équipes sont mobilisées pour les accompagner à la suite de ces intempéries d'une rare intensité qui ont frappé plusieurs secteurs de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche. Les conseillers contactent leurs clients agriculteurs pour mesurer l'ampleur des dégâts subis et proposer un accompagnement bancaire et humain. Un dispositif spécifique et exceptionnel est mis en place pour soutenir les exploitants touchés.

La première mesure consiste à **donner du temps aux clients** en suspendant les échéances de prêt si nécessaire :

- pour attendre les mesures gouvernementales et les indemnisations d'assurances,
- pour étudier les solutions financières pérennes à moyen terme.

La deuxième mesure consistera en **un accompagnement financier intégrant des solutions de financement court terme et moyen terme** avec des conditions spécifiques.

Pacifica, la filiale assurances du Crédit Agricole, a mis en place un dispositif renforcé pour répondre aux sollicitations de **toutes les personnes concernées par ces intempéries**. Pour tous dommages importants liés aux intempéries du week-end, que ce soit sur un véhicule auto ou 2 roues ou que cela concerne l'habitation, le matériel ou un local professionnel, les particuliers, chefs d'entreprise et agriculteurs peuvent contacter dès que possible le **0800 810 812** pour une première déclaration.

Pour les particuliers, la déclaration peut aussi se faire depuis l'application Pacifica.

Les clients agriculteurs ayant souscrit une assurance Grêle ou assurance Récoltes, sont invités à contacter le numéro spécifique 0800 810 816.

Dans **un délai de 5 jours ouvrés après les intempéries**, il sera demandé aux assurés d'adresser un courrier en récapitulant précisément les faits et en listant les biens détériorés ou hors d'usage, en y joignant tous les documents de nature à prouver les dommages (photos, vidéos...). L'état de catastrophe naturelle prolongerait ce délai à 10 jours.

Contact presse

Anne-Gaëlle Metzger – anne-gaelle.metzger@ca-sudrhonealpes.fr – 04 76 86 74 69 – 06 13 69 22 79

À propos du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Banquier-assureur comptant plus de 753.700 clients, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est le leader en Isère, Drôme, Ardèche et Est lyonnais. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes et de ses 340.350 sociétaires, il sert les particuliers, les entreprises, les collectivités et les associations, et assume ainsi son rôle de 1^{er} financeur de son territoire. Banque contemporaine tournée vers l'avenir, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes accompagne ses clients dans leurs nouveaux usages et attentes et poursuit sa transformation vers un service multicanal couplé à son réseau d'agences de proximité pour mettre en musique la signature du Groupe Crédit Agricole « Toute une banque pour vous ».

Retrouvez nos communiqués de presse sur www.ca-sudrhonealpes.fr/Espace_Presse.html

et nos actualités sur les réseaux sociaux

